



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conseillers conjugaux et familiaux

Question écrite n° 41089

### Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le statut des conseillers conjugaux et familiaux. Cette profession connaît actuellement un grand développement. Les besoins de conseils, notamment auprès des populations défavorisées, en prisons, dans les centres d'hébergement temporaires ou dans les foyers de jeunes travailleurs sont importants. Cette profession est aujourd'hui fortement dépendante des subventions de l'État. L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a réalisé un état des lieux de cette profession et formulé des propositions pour donner aux conseillers conjugaux et familiaux un véritable statut et améliorer leur situation. Il lui demande quelles suites il entend donner à ce rapport. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

### Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a été appelée sur le statut des conseillers conjugaux. En effet, le statut de ces derniers relève actuellement de plusieurs cadres, selon qu'ils exercent au sein d'associations, dans une collectivité territoriale ou, plus rarement, en libéral. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales a estimé le nombre de ces professionnels à 2 184 en 2006 et a fait le constat que ce nombre évoluait peu. Cette situation peut s'expliquer, notamment, par l'émergence de nouvelles réponses sur le plan local, permettant d'appréhender la complexité plus forte des problématiques relatives aux relations conjugales et familiales. Il importe de clarifier, dans le contexte actuel, les spécificités d'intervention des conseillers conjugaux et familiaux. Un groupe de travail sera prochainement installé afin que soit élaboré fin 2009 le référentiel professionnel qui clarifiera les activités attendues et précisera les modes d'intervention dans un registre individuel, collectif, pluridisciplinaire et partenarial.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41089

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 16 juin 2009

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 989

**Réponse publiée le :** 23 juin 2009, page 6249